

20^e SALON

1965

RÉALITÉS NOUVELLES

Président : R. FONTENE

Vice-Président : M. LIPSI

Conseil d'Administration : C. ABBOUD - L. BREUER - R. CHASTEL - J. COPPEL - O. DEBRÉ - R.-P. FACHARD - A. FÉRAUD - M. FIORINI - G. FOLMER - E. GILIOI - S.-W. HAYTER - A. ISTRATI - R. JACOBSEN - M. LEMPEREUR-HAUT - M.-A. LOUTTRE - L. NALLARD - L. PEIRE - O. PELAYO - SOTO - G. VULLIAMY-DICAUTIER

Secrétaire administratif : Mme M. MANTON.

Conseil juridique : M^e Paule FAY, 3, avenue de la Porte-de-Villiers, Paris (17^e). GAL. 19-15.

Pour tous renseignements, s'adresser à : « Réalités Nouvelles », boîte postale n° 0406, Poste Centrale, rue Saint-Romain, Paris (6^e).

INVITATION

Section : GRAVURE

M^r. ESMERALDO

RÈGLEMENT D'EXPOSITION

Dépôt des œuvres: Musée Municipal d'Art Moderne, avenue Wilson,

MARDI 30 MARS, de 10 à 17 heures

En sculpture, aucun socle n'est fourni par le Musée ou le Salon

Retrait des œuvres: MARDI 27 AVRIL, de 10 h à 16 heures.

Passé 16 heures, les œuvres non retirées seront prises en charge, sans exception, aux frais des artistes, par la Maison I.A.T., 60, rue Saint-Sabin, Paris (11^e).

NOTA - L'œuvre ne pourra être retirée après la fermeture du Salon que par l'artiste ou une personne munie d'une procuration.

COTISATION ET DROIT D'ACCROCHAGE

Peinture: 50 F - Sculpture: 40 F - Gravure: 30 F

LES ŒUVRES NE SERONT ACCEPTÉES LORS DU DÉPÔT QUE SI LES FRAIS DE PARTICIPATION ONT ÉTÉ RÉGLÉS AUPARAVANT SOIT PAR MANDAT-CARTE OU CHÈQUE BANCAIRE A

MONSIEUR LEMPEREUR,

115, RUE DU MOLINEL - LILLE - NORD

Aucun envoi ne pourra être retiré avant la fin de l'exposition. La Société n'est pas responsable en cas de perte, d'avarie, de vol, d'incendie, etc. pendant toute la période qui va de l'ouverture du dépôt à la fermeture du retrait. Les exposants sont libres de contracter une assurance contre tout risque.

Les exposants de province et de l'étranger ne doivent pas adresser leurs colis au local de l'exposition, mais à un mandataire qui devra en assurer le déballage, présenter les œuvres à l'enregistrement aux jour et heures indiqués ci-dessus et les reprendre à la date fixée. Sans engagement de la part de l'Association du Salon des « Réalités Nouvelles », et sans aucune responsabilité quant au règlement des frais qui pourraient être engagés, nous signalons que la maison I.A.T., 60, rue Saint-Sabin - Paris (11^e), ROQ. 69-92, accepterait de se charger de ces formalités.